

Québec. Les grands parcs du Québec s'étendent sur près de 75.000 milles carrés, soit environ 13% de la superficie de la province. Si l'on exclut le parc de la baie James, ils couvrent près de 20% du territoire forestier au sud du 52e parallèle. Il y a 30 grands parcs, les plus anciens étant le parc du Mont-Tremblant et celui des Laurentides; leur création remonte à 1894 et 1895 respectivement. Le premier, à 80 milles au nord de Montréal, couvre une étendue de 990 milles carrés et le second, sis à 30 milles au nord de Québec, s'étend sur 4.059 milles carrés. Le parc de la Gaspésie a pris naissance en 1937 et couvre 498 milles carrés. C'est la protection du caribou, dont l'espèce menaçait de s'éteindre, qui motiva principalement la création de ce parc. Grâce à cette prévoyance, un troupeau de caribous vit aujourd'hui sur le mont Albert. Le même souci de l'avenir de ce gibier avait poussé en 1895 les autorités du Québec à créer le parc des Laurentides. Malheureusement, malgré toutes les mesures qui ont été prises l'espèce devait par la suite disparaître, mais elle a été réintroduite récemment. Le parc de La Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, vit le jour en 1939 sous le nom de «Réserve de chasse et de pêche de la Route Mont-Laurier - Senneterre». En 1950, le gouvernement du Québec donnait à ce territoire le nom qu'il porte aujourd'hui, en mémoire de l'illustre explorateur canadien qui découvrit les montagnes Rocheuses, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de La Vérendrye. Cette aire de grande nature et de plein air s'étend maintenant sur 5.257 milles carrés. En 1938, une Loi créait à l'ouest de Sherbrooke le parc du Mont-Orford, de dimension beaucoup plus restreinte, puisqu'il n'a que 15 milles carrés. C'est un parc régional de récréation où le camping est à l'honneur. Depuis lors, plus de 20 parcs ont été créés successivement. Parmi les principaux, il faut citer: Chibougamau, Port-Daniel, Mistassini, Rimouski, Matane, Saint-Maurice, Port-Cartier - Sept-Îles, Portneuf, Mastigouche, Joliette et Labelle. Ces parcs relèvent directement de la Direction générale des parcs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Si l'on considère la récréation de plein air, la pêche a toujours été la vocation première des parcs du Québec. En 1971, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche créait trois nouveaux parcs dans le but de rendre accessibles à un plus grand nombre de pêcheurs de nombreux lacs et rivières sis à proximité de grandes villes; ce sont les parcs de Mastigouche, Joliette et Labelle. Le parc Papineau, créé en 1965, a également été ouvert, selon le même principe, à un plus large public, pour former le double parc Papineau - Labelle. Afin de permettre au plus grand nombre possible d'amateurs de pêche de profiter de ces nouveaux aménagements, on y pratique la pêche dite «à la journée», c'est-à-dire qu'on réserve pour une journée à la fois; on peut le faire 48 heures à l'avance en téléphonant aux centres d'accueil des parcs, et les premiers arrivés sont les premiers servis. Le gouvernement du Québec constitue également plusieurs rivières en réserves de pêche, à l'intention du public. Ce sont, en Gaspésie, les rivières Saint-Jean, Petite Cascapédia, Matapédia, Sainte-Anne, Cap-Chat et Matane, sur la côte nord du Saint-Laurent les rivières Moisie et Laval, et comme affluent du Saguenay, la rivière Petit Saguenay. Le saumon est la principale prise. Pour ce qui est de la chasse, elle était en général prohibée dans les parcs, et ce jusqu'en 1962. Maintenant, les résidents du Québec peuvent chasser l'original dans les parcs suivants: Laurentides, La Vérendrye, Matane, Portneuf, Mont-Tremblant, Saint-Maurice, Haute-Mauricie et Dufières. Il s'agit cependant d'une chasse contrôlée de façon à ne pas nuire à l'espèce. La chasse est permise dans le parc de Rimouski à certaines conditions. Également, en 1972, la chasse au petit gibier a été autorisée dans les parcs Papineau - Labelle, Mastigouche, Joliette, Portneuf et Saint-Maurice.

La popularité croissante du camping au Québec a incité la Direction générale des parcs à multiplier les terrains de camping, élargissant ainsi le réseau des aménagements appartenant au secteur privé, pour répondre aux besoins de la population locale et touristique. Il y a dans l'est du Québec des terrains de camping provinciaux à Carleton, Port-Daniel, Moisie, Mont-Saint-Pierre, Percé et Trois-Pistoles; aux Îles-de-la-Madeleine, ce sont Grande-Entrée et Gros-Cap. Plus près de Québec se trouvent Saint-Alexandre (Kamouraska), Montmagny, Saint-Jean (île d'Orléans), Stoneham, Villeneuve, Vincennes (Beaumont) et Saint-Joseph (Beauce). Entourant plus ou moins la région métropolitaine de Montréal, les parcs suivants sont ouverts au public: Mont-Orford, des Voltigeurs (Drummondville), Côte-Sainte-Catherine, Paul-Sauvé (Oka), Dollard-des-Ormeaux, Pointe-des-Cascades, Coteau-Landing et Sainte-Véronique.

A l'intention des motoneigistes, le gouvernement a aménagé au cours de l'hiver 1971-72 des circuits établis selon les meilleures normes de sécurité et dans un décor naturel attrayant, en particulier dans les parcs suivants: Laurentides, Portneuf, Saint-Maurice, Paul-Sauvé